



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	M. Jacques Ladouceur, président. Mmes, MM. les membres de la Table
DATE :	23 février 2021
OBJET :	Révision du PMAD Positionnement stratégique de la Couronne-Sud et diffusion auprès des membres et partenaires
POUR ADOPTION	

1. OBJECTIFS

- A. Présenter et adopter le document de positionnement stratégique de la Couronne-Sud concernant le chantier de la révision du PMAD, sous réserve de l'intégration des demandes de modifications des élus.
- B. Convenir des prochaines étapes quant à la diffusion et la communication du document de positionnement stratégique, auprès de la CMM et de ses membres.

2. MISE EN CONTEXTE

À l'hiver 2020, le Conseil de la Table octroyait un mandat à Hélène Doyon, urbaniste, afin d'élaborer la position et les attentes de la Couronne-Sud sur la révision du PMAD, et de soumettre un document en amont des travaux de révision. Subséquemment, les rencontres avec les élus et avec les professionnels de l'aménagement auront permis d'analyser les différentes thématiques abordées dans le plan métropolitain, notamment son énoncé de vision, ses objectifs et ses critères.

En décembre 2020, la CMM indiquait, dans ses prévisions budgétaires, vouloir élaborer et soumettre aux instances, au courant de l'année 2021, un programme de travail pour mener à terme la révision du PMAD.

La CMM planche également sur une 4^e édition de l'Agora métropolitaine, laquelle s'étalerait en mars, avril et mai 2021, en formule virtuelle. La CMM propose d'inscrire cette édition dans le cadre de la réflexion nationale sur l'avenir de l'aménagement du territoire, lancée récemment par la ministre des Affaires municipales, en organisant 5 tables rondes: (1) la transition écologique, (2) l'étalement urbain au pourtour de la CMM, (3) la poursuite de la densification intelligente, (4) la valorisation de la ruralité et (5) le financement du transport en commun métropolitain. Nous comprenons que cette agora métropolitaine n'aura pas comme finalité d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre du PMAD, le dernier datant de 2019 et couvrant une période allant jusqu'en 2023. Le PMAD sera néanmoins l'un des éléments centraux à la discussion, la CMM invitant les participants à articuler les réflexions autour de la question suivante : *quel bilan et quelles leçons pouvons-nous tirer de près de dix années de mise en œuvre du PMAD dans le Grand Montréal?*

Chacune des cinq thématiques, d'une durée d'une heure trente, prendra la forme d'une table ronde avec un animateur et quatre ou cinq conférenciers invités, avec la participation du public. La CMM prévoit aussi la participation des élus siégeant sur les instances décisionnelles de la CMM, à titre de conférencier invité.

À noter également que l'agora sera précédée par la diffusion du Rapport de suivi du PMAD, édition 2021, ce dernier étant l'un des principaux outils de suivi de l'atteinte des objectifs du PMAD.

Il y a également lieu de rappeler que la CMM poursuit depuis quelques années plusieurs travaux et mandats qui serviront à alimenter la prochaine mouture du PMAD. Pensons par exemple aux travaux concernant les zones inondables, aux travaux de cartographie des milieux naturels d'intérêt métropolitain, au mandat des commissions portant sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, et sur l'aménagement du territoire en contexte de pandémie. Plus récemment, un projet d'étude sur les pôles logistiques a circulé entre les MRC et la CMM. Une étude sur l'évolution du secteur du commerce de détail sur le territoire métropolitain est également en voie d'être lancée.

Dans ce contexte, l'adoption et la diffusion du document de positionnement de la Couronne-Sud en début d'année 2021, en amont du dépôt du bilan de l'Agora 2021 et du dépôt d'une proposition de plan de travail sur la révision du PMAD par la CMM, permettrait à la Table de prendre un pas d'avance sur l'agenda de la CMM, en énonçant clairement des attentes et en soulignant les éléments de contenu du Plan métropolitain sur lesquels les membres de la CMM devraient travailler ensemble.

3. POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE | FAITS SAILLANTS

Le document de positionnement formule un total de 40 recommandations. Ces dernières ont été rédigées dans l'objectif qu'elles soient lues et comprises indépendamment de l'analyse et des explications qui les précèdent, et ce, afin de favoriser la compréhension des attentes formulées par la Couronne-Sud.

En raison du principe de conformité des outils d'aménagement à l'égard du PMAD et des conséquences que cela peut engendrer sur la liberté d'intervention des municipalités et des MRC sur leur territoire, très peu de recommandations de la Couronne-Sud visent expressément à demander à la CMM d'ajouter de nouveaux éléments de contenus comme tel. Les attentes de la Couronne-Sud visent principalement à chercher des clarifications et à trouver des solutions quant à plusieurs enjeux. Pensons par exemple à la portée du PMAD vis-à-vis les schémas d'aménagement et les outils locaux (la délimitation de l'intérêt métropolitain), à l'utilisation de plusieurs cibles chiffrées sans qu'il ait été démontré qu'elles soient atteignables, au flou et aux écueils entourant toutes les questions de modification du périmètre métropolitain, ou encore à la problématique vécue dans les aires TOD implantées en bordure de terres agricoles cultivées, etc.

La Couronne-Sud demande toutefois à ce que l'exercice de révision du PMAD aborde certains enjeux qui avaient été abordés très timidement, voire aucunement auparavant, à savoir les changements climatiques, les pipelines et hydrocarbures, ou encore la question des berges et des ouvrages de rétention, et celle du patrimoine paysager.

Les premières recommandations de la TPECS invitent la CMM à donner suite à ses propositions de conditions de réussite de la révision du PMAD. La Table recommande ensuite de revoir l'énoncé de vision du PMAD. Par la suite, un ensemble de thématiques sont traitées et font l'objet de recommandations, en suivant sensiblement la même structure que les trois orientations actuelles du PMAD (aménagement, transport, environnement).

4. DIFFUSION DU DOCUMENT

Advenant l'adoption par la TPECS du document de positionnement stratégique, il est proposé de réaliser ces actions :

Actions	Horizon de réalisation
1. Transmettre le document à chacune des 40 municipalités faisant partie de la Couronne-Sud.	Fin février, suivant l'adoption
2. Réaliser une tournée virtuelle du Président auprès de chaque Conseil de MRC afin de présenter et de renforcer l'adhésion des membres au positionnement stratégique.	Mars-avril (selon les disponibilités des MRC)
3. Transmettre le document à l'équipe administrative de la CMM ainsi qu'aux responsables de cabinet des quatre autres secteurs. Les informer de l'intention de la Couronne-Sud à l'effet de transmettre son positionnement à l'ensemble des 82 municipalités de la CMM afin qu'elles en prennent connaissance.	Début mars
4. Transmettre le document de positionnement stratégique à la Présidente de la CMM et à l'ensemble des 82 municipalités de la CMM; 5. Partager pour information le document de positionnement à la Ministre responsable des affaires municipales, à la Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, aux député(e)s de la Couronne-Sud, ainsi qu'à la FQM et l'UMQ.	Mi-mars
6. Publier une lettre ouverte, signée par le Président et recevant l'appui de l'ensemble des membres du Conseil de la Table, afin d'affirmer publiquement le souhait de la Couronne-Sud à l'effet d'entamer les travaux de révision du PMAD sur la base d'une collaboration entre chacun des membres de la CMM; 7. Relayer la lettre ouverte sur les médias sociaux.	Mi-mars

5. RECOMMANDATION

Il est recommandé au Conseil de la Table d'adopter le document de positionnement stratégique, sous réserve de l'intégration des demandes de modifications des élus, et d'en autoriser la diffusion auprès des élus de la région métropolitaine et des instances concernées, afin de statuer clairement les attentes de la Couronne-Sud et de s'assurer de leur prise en compte en amont du dépôt en cours d'année, par la CMM, d'un programme de travail pour mener à terme la révision du PMAD.

6. PIÈCES JOINTES

- Document de positionnement stratégique de la Couronne-Sud (29 pages)
- Proposition de la CMM quant à la quatrième édition de l'Agora métropolitaine (6 pages)
- Cahiers métropolitains | Suivi du PMAD 2021 (90 pages)